80

représentants participaient jeudi dernier au Congrès de la CGT-Santé 04. Ce chiffre fait écho à une forte augmentation du taux de syndicalisation dans le secteur médico-social du département. Un taux de syndicalisation en hausse qui profite davantage à la CGT qu'aux autres organisations syndicales. + 24%

Telle est l'augmentation du taux de syndicalisation dans le secteur de la santé publique pour les Alpes de Haute-Provence entre 2008 et 2012. Ce chiffre est sans doute à imputer à la casse du service public hospitalier pendant le dernier quinquennat, ainsi qu'à la dégradation des conditions de travail des personnels.

+ 50 %

de hausse du taux de syndicalisation dans le secteur sanitaire privé du département. Une augmentation cette fois encore plus spectaculaire que dans le public, liée peut-être à des conditions de travail plus dégradées et à l'existence d'un patronat associatif dont on connaît le goût pour la philanthropie. 49 %

C'est le résultat de la CGT aux élections professionnelles de 2011 dans le secteur de la santé. Un score historique puisque c'est traditionnellement un bastion de Force Ouvrière, qui faisait encore 45% contre 38% pour la CGT en 2007. Quant à la CFDT, elle passe de 17% à 13% de 2007 à 2011, ce qui n'étonnera personne.



SAINTE-TULLE Défendre la santé dans le département

La CGT Santé réunissait jeudi dernier son congrès départemental dans un contexte de crise où la CGT est devenue la première force syndicale dans le secteur médico-social des Alpes de Haute-Provence. PAGE 2

Actualité

Social. La CGT-Santé des Alpes de Haute-Provence tenait son 2e Congrès jeudi dernier à Sainte-Tulle.

Défendre l'accès égal au soin

« Le grand enjeu de notre Congrès est la lutte contre la désertification sanitaire que l'on prépare dans notre département», estimait Ghislène Roussel, secrétaire départementale de la CGT Santé et Action sociale, jeudi matin dernier à Sainte-Tulle à l'occasion de l'ouverture du deuxième Congrès de cette fédération syndicale de la CGT.

Un Congrès qui s'ouvre dans un contexte tout particulier, celui du changement de gouvernement lors des élections présidentielle et législatives du printemps dernier. Un changement de personnalités à la tête de l'exécutif qui avait suscité beaucoup d'espoirs parmi les salariés des secteurs sanitaire et social: pour la CGT, l'heure est malheureusement venue d'un premier bilan.

Un territoire médicalement sinistré

Les militants CGT du secteur de la santé ont brossé un tableau peu reluisant de la situation du service public hospitalier dans les Alpes de Haute-Provence. Compte tenu de la géographie et de la démographie du département, avec de nombreuses zones enclavées et difficiles d'accès, les Alpes de Haute-Provence fait partie des huit départements dont l'accès aux soins est le plus difficile. Une fois ce constat établi, les congressistes ont fait le bilan de l'activité syndicale sur un territoire où beaucoup de demandeurs d'emploi se dirigent vers des emplois saisonniers, d'où une difficulté accrue dans la syndicalisation et la formation des luttes. Malgré ces handicaps, la CGT Santé et action sociale a pu développer son activité, notamment en ce qui concerne la mise en place des CHSCT dans de nombreux établissements de santé du département. De même, les congressistes faisaient valoir l'avancement des dossiers concernant l'égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations.

Ces actions et ces luttes sur le terrain n'ont pas empêché une dégradation très forte des conditions de travail : la CGT constate un accroissement alarmant de la souffrance au travail, ainsi que des troubles psycho-sociaux chez un nombre croissant de personnels hospitaliers: «Nous subissons une augmentation importante de



Plus de 80 congressistes pour la CGT-Santé. PHOTO M.T.

« La moindre des choses »

■ Ghislène Roussel, secrétaire de l'Union syndicale départementale santé (USDS 04) CGT estime indispensable l'abrogation de la loi Bachelot.

Pourquoi exigez-vous l'abrogation de la loi HPST?

C'est le moins qu'on puisse exiger de ce gouvernement. La loi Bachelot est directement responsable de l'augmentation des déficits des établissements. De plus, elle impose la tarification à l'acte (T2A), qui est une aberration.

Quelles conséquences a la

En obligenat les structures à favoriser l'acte le plus rentable, nous ne sommes plus dans l'offre de soins de service public, mais dans la recherche de rentabilité. Par exemple, aux úrgences, il n'est pas du tout rentable d'accueillir un SDF avec des troubles psychiatriques ou des problèmes liés à

l'alcoolisme: c'est pourtant un fondamental de nos missions.

Quelles sont vos revendications concernant les conditions de travail et de rémunération?

La CGT exige une meilleure prise en compte de la pénibilité de nos métiers: horaires décalés, travail de nuit, gardes, etc, notamment en ce qui concerne nos rémunérations et les conditions de départ à la retraite.

Quelles actions envisagezvous?

En juin prochain, nous organisons un grand rassemblement sur Paris intitulé «Toutes et tous en Seine», afin de porter haut et fort nos revendications. Sinon, nous nous inscrivons dans toutes les luttes interprofessionnelles, comme la mobilisation contre l'accord made in Medef.

RECUEILLI PAR M.T.

notre charge de travail, à laquelle il faut ajouter les arrêts maladie non remplacés», commentait Ghislène Roussel.

Le travail sur les revendications

Pour la CGT Santé bas-alpine, une des priorités est la défense du service public hospitalier, avec son corollaire, un accès égal à la santé pour tous. Concernant la désertification médicale du département, force est de constater que le compte n'y est pas : «Un projet médical d'établissement est en cours entre les hôpitaux de Manosque et Digne», faisait valoir à son tour William Maury, secrétaire CGT du centre hospitalier de Digne, pour qui «on peut craindre une fusion à terme, donc le partage des activités de soin entre les deux établissements. En gros, il se passera la même chose qu'avec les hôpitaux de Gap et Sisteron, ce dernier ayant vu disparaître sa maternité et de nombreux autres services». L'occasion pour les responsables syndicaux de mettre en avant le projet de Communauté hospitalière de territoire entre Digne, Manosque, Aix-en-Provence, Pertuis et Salon-de-Provence: «Sous couvert de préservation du service public, on fait tout pour organiser la fuite des patients vers les Bouches-du-Rhône », estimait encore Ghislène Roussel en fustigeant le fonctionnement des ARS (agences régionales de santé), jugé « peu démocratique en ce que les décisions sont prises sans consulter les organisations syndicales ni les élus locaux».

De ce fait, parmi les revendications essentielles de la CGT figure en bonne place l'abrogation de la loi HPST (hôpital, patients, santé, territoires), dite loi Bachelot, qui organise les regroupements d'établissements au mépris des territoires ruraux comme les Alpes de Haute-Provence et crée les déficits artificiels des structures hospitalières. Dans la ligne de mire de la CGT Santé, la tarification à l'acte: «Comment voulez-vous qu'un hôpital soit rentable? Il s'agit de soigner les gens, pas choisir les actes de soin qui rapportent le plus», notait Ghislène Roussel. Et de conclure: «Nous exigeons le retour aux fondamentaux de la protection sociale telles qu'elles furent prévues par le programme du Conseil National de la Résistance ».